Neuvième Année. — N° 46. 20 Centimes le N°. Mercredi, 9 Juin 1869.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du *Journal du Lot*
et
se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le *Journal du Lot* est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 7 juin...	71 45	102 50
Du 8	71 65	102 50
Du 9	71 50	102 25

Cahors, le 9 Juin 1869

BULLETIN.

Le *Journal officiel* contient un rapport adressé à l'Empereur par M. le garde des sceaux sur l'administration de la justice civile et commerciale de 1867. Ne pouvant reproduire ce document à cause de son étendue, nous devons nous borner à en indiquer les principaux passages.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la presque identité de ses résultats avec ceux de l'exercice précédent. Il n'y a qu'une augmentation insignifiante (2 °/o dans le nombre des affaires portées pour la première fois devant les tribunaux civils, et une diminution plus légère encore (344 procès sur 240.501) dans le nombre des affaires commerciales.

L'augmentation est assez forte pour le nombre des affaires soumises aux juges de paix : de 486.324 chiffre de 1866, il s'est élevé à 511.863 en 1867.

Quant à la durée des procédures, le chiffre de l'arriéré légal s'est abaissé dans les cours impériales de 36 à 34 °/o ; dans les tribunaux civils, de 48 à 46 °/o.

La Gazette de Madrid publie un décret qui dissout la société dite Banque de Madrid; un autre décret rétablissant le sous-gouvernement de Minorque; enfin, un troisième décret approuvant les réductions des contributions directes accordées provisoirement par le gouverneur de Cuba, le 16 mars dernier, et modifiant les droits d'exportation de Cuba.

On nous mande de Pesth qu'immédiatement après la rédaction de l'Adresse, la Chambre passera à l'examen de la question du contingent militaire pour 1869.

C'est aujourd'hui qu'ont été ouverts dans le royaume de Saxe les opérations électorales pour la nomination des députés au Parlement de Dresde. Pour la première fois, ces élections auront lieu en vertu de la nouvelle loi du mois de décembre 1868 qui élargit sensiblement le droit de suffrage. Tout Saxon, âgé de 25 ans, révolus peut désormais prendre part au scrutin, à la condition toutefois qu'il paye un thaler d'impôt minimum.

De graves désordres ont encore éclaté à la Nouvelle-Orléans, non plus cette fois, à la suite de querelles entre blancs et noirs, mais à l'occasion de l'installation de la police métropolitaine. Attaquée devant les tribunaux comme inconstitutionnelle, cette résolution de la législature a été maintenue par la cour suprême. A cette nouvelle la population de Jefferson, secondée par le conseil municipal de ce bourg, a recouru à la violence pour s'opposer à la prise de possession du service par les employés de la police. Ceux-ci ont été accueillis par des coups de feu. Le général Mower a dû recourir à la force pour rétablir l'ordre : Jefferson a été occupé militairement. Depuis lors ces faits regrettables ne se sont pas renouvelés.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Londres, 5 juin soir.

On mande d'Alexandrie, que M. Powel, qui avait entrepris un voyage en Abyssinie, a été assassiné par les indigènes avec sa femme, ses enfants, ses domestiques et deux missionnaires.

Vienne, 5 juin soir.

L'Evêque de Linz a été mandé, aujourd'hui, par voie d'huissier devant le tribunal à l'effet de donner des explications sur sa dernière lettre pastorale.

L'Empire libéral

Le *Peuple*, répondant à plusieurs journaux qui conseillent au gouvernement de l'Empereur de se fortifier par une alliance avec la liberté, démontre que ce conseil est depuis longtemps suivi :

» ... Les doctrines libérales, nous y sommes fidèles; la politique de concession ou plutôt d'initiation, nous la considérons toujours comme la seule raisonnable, comme la seule féconde, comme la seule capable d'assurer l'avenir des institutions, comme la seule digne du grand nom que porte le souverain et des hautes destinées de notre pays dans le monde; la sincérité, l'efficacité du contrôle nous paraissent toujours être les conditions indispensables d'un bon gouvernement. A nos yeux, une monarchie sans liberté n'est pas une monarchie héréditaire, c'est une dictature plus ou moins longue, plus ou moins brillante, mais essentiellement personnelle et viagère. A nos yeux, un gouvernement qui renonce à la politique d'initiation, un gouvernement qui reste stationnaire au lieu d'avancer résolûment à la tête de l'opinion, en la dépassant plûtôt qu'en se laissant dépasser, un gouvernement, en un mot, qui résiste à l'opinion abdique son rôle et se condamne lui-même. A nos yeux, enfin, un gouvernement qui ne se soumet pas au contrôle le plus sévère est fatalement condamné à périr par l'exagération de son principe.

Mais si nous ne voulons pas le pouvoir absolu de la couronne, nous ne voulons pas davantage le pouvoir absolu d'une assemblée, parce que le pouvoir absolu d'une assemblée ne garantit pas le moins du monde la liberté du pays. Ce que nous voulons, c'est la pondération des pouvoirs, et c'est justement ce que nous avons aujourd'hui. Qu'il y ait dans les rapports entre la couronne et la Chambre des formalités à simplifier, c'est possible; que la pratique ait révélé certaines imperfections, c'est encore possible; mais il n'est pas moins vrai que l'Empire n'est pas un gouvernement personnel dans le sens où on veut l'entendre, il n'est pas moins vrai que la Chambre élective a tous les moyens légaux d'arrêter le pouvoir, il n'est pas moins vrai qu'elle fait les lois, qu'elle donne ou refuse les subsides, qu'elle fixe le contingent et qu'elle peut rendre nécessaire le renvoi d'un ministre. On ne peut donc pas dire qu'elle n'a pas une large part dans la direction des affaires publiques.

Que faut-il de plus ?

La responsabilité ministérielle ?

Qu'est-ce que nous y gagnerions ?

On dit que l'Empereur y puiserait une plus grande sécurité et que le pays y trouverait plus de liberté.

L'Empereur y puiserait plus de sécurité si l'on y croyait, mais comme personne n'y croirait, on continuerait de tirer sur l'Empereur en passant par-dessus les ministres. Supposez que demain l'Empereur fasse rétablir par un plébiscite la responsabilité ministérielle et l'irresponsabilité de la couronne y a-t-il un seul homme en France et en Europe qui admette la fiction ? Est-ce que derrière les ministres on ne verra pas l'Empereur ? Est-ce que l'on ne criera pas chaque jour que le système est faussé ? Vous qui parlez de couvrir l'Empereur, trouvez-nous d'abord un ministre ou un ministère qui soit de taille à couvrir Napoléon III devant l'histoire, devant le pays et devant l'Europe ?

Votre erreur est de croire que la responsabilité est une question de droit quand c'est en réalité une question de fait. Louis XIII avait beau être responsable, c'est Richelieu qui avait la véritable responsabilité. Qu'il y ait sur le trône un jeune prince, on aurait beau le déclarer responsable, ses ministres auraient la responsabilité. Mais si Napoléon III se déclarait irresponsable, personne n'en croirait un mot et l'on aurait bien raison. Quand on viendrait dire qu'il règne sans gouverner, qu'il n'a aucune part à la direction de la politique, qu'il se borne à changer ses ministres suivant l'indication de la Chambre, que d'ailleurs il ne se mêle à rien, ni les ministres, ni la Chambre, ni vous, ni moi, ni personne ne parviendrait à l'admettre.

« Alors, nous dit-on, il n'y a rien à faire. Vous ne voulez pas de la réaction, vous ne voulez pas que l'on aille en avant, c'est donc le *statu quo* que vous prêchez ? »

Eh quoi ! il n'y a rien à faire en dehors de la responsabilité ministérielle?

Il n'y a plus rien à faire pour fortifier le contrôle de la Chambre et le rendre plus prompt?

Il n'y a pas de réformes administratives à faire pour développer la vie communale et provinciale, et diviser ainsi le risque de révolution ? Il n'y a rien à faire pour ne pas laisser le gouvernement de la France à la merci d'une émeute de la capitale, et la France à la merci d'un coup de télégraphe?

Il n'y a pas non plus à mettre le développement de l'instruction publique en rapport avec le principe de la souveraineté nationale? Il n'y a pas à donner l'instruction universelle pour corollaire au suffrage universel ?

Il n'y a pas à mettre notre outillage à la hauteur des nécessités créées par le libre-échange, en donnant une impulsion vigoureuse aux grands travaux de la paix ?

Il n'y a pas à mettre nos lois agricoles, industrielles et commerciales en harmonie avec le principe du libre-échange? Il n'y a pas à détruire le protectionnisme à l'intérieur ?

Il n'y a pas à dépouiller le dossier de l'enquête agricole pour y chercher l'inspiration de grandes mesures économiques?

Il n'y a pas à examiner l'assiette de nos impôts, notamment de l'impôt foncier. Il n'y a pas à rechercher pourquoi tel département paie le cinquième de son revenu quand tel autre département paie le vingtième?

Il n'y a pas à simplifier notre code de procédure civile et à réformer dans certaines de ses parties notre code de procédure criminelle ?

En un mot, il n'y a pas à mettre notre législation civile, industrielle, commerciale et financière en harmonie avec ces deux grands principes : le suffrage universel et le libre-échange. Il n'y a pas là un champ assez vaste pour l'initiative d'un souverain auquel les épreuves de l'exil ont donné un esprit libre et accessible aux idées hardies. Il n'y a pas là de quoi user l'activité de dix ministres énergiques, actifs, laborieux. Il n'y a pas là de quoi honorer une grande assemblée?

Non, tout cela n'est rien, absolument rien. Il n'y a qu'une chose importante, c'est de détrôner l'Empereur matériellement avec M. Raspail, ou moralement avec M. Thiers, pour faire ensuite du communisme avec l'un ou de la routine avec l'autre.

Voilà tout ce qu'il y a à faire, et quand les élections viennent de démontrer encore une fois, comme au 10 décembre, que la seule digue à la révolution c'est le prestige encore vivant du nom de Napoléon, ce qu'il y a à faire ce n'est pas de dire de l'Empereur :

« Accroissez ce prestige salutaire en entreprenant de grandes tâches, en donnant la liberté large, en répandant à flots l'instruction, en faisant l'armement de la paix, en réorganisant nos finances non pas par de stériles économies, mais par de l'arges réformes, en donnant moins de boulevards à Paris qui les

---

EUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 9 juin 1869. (N° 14)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE X

La taverne de l'Ourcine.

(Suite)

— Mais si l'on se trompait dans les soupçons que l'on forme ! Si ce n'était pas Jean Garnier qui eût fait enlever Alix !...

— Pas Jean Garnier ! Eh ! qui donc, autre que ce boucher de malheur, aurait eu l'idée de commettre une telle infamie ?

— Je ne sais...

— Oh ! ça doit être lui, j'en mettrais ma tête au feu ! On lui avait refusé la jolie fille pour femme, alors, il a soudoyé des rôdeurs qui n'ont pas craint de commettre un odieux attentat !...

— Oui, cette scène affreuse ne sortira jamais de ma mémoire ! fit Germaine avec une animation chaleureuse. C'était la nuit... la fenêtre s'ouvre; des hommes masqués s'élancent dans la chambre où je couchais, près du lit de ma pauvre enfant, et s'emparent d'Alix évanouie de frayeur !... C'est en vain que je lutte contre eux et que j'implore du secours !... Ils me baillonnent, me meurtrissent de coups... et je tombe anéantie à leurs pieds.

— Oh ! les lâches ! frapper une pauvre vieille femme !

— Quand le malheureux père accourut à mes cris, il était trop tard ! les ravisseurs avaient enlevé sa fille.

Ce récit semblait avoir brisé les force de Germaine.

La bonne vieille retomba anéantie sur la dalle du coin de la cheminée, et un torrent de larmes s'échappa de ses yeux.

Loysel était profondément ému ; mais il dut refouler son émotion, car des buveurs entrèrent dans la taverne.

Ces buveurs se nommaient Marcel le chaussetier, Hubert le tripier et Landry le tanneur.

Nous les connaissons, pour les avoir vus déjà au commencement de cette histoire.

Tous trois étaient d'une gaieté folle.

Ils s'installèrent à une table.

— Eh ! l'ami Loysel, du vin et du meilleur ! dit Marcel. Ma ménagère a mis au monde un garçon, nous voulons faire liesse et buverie.

Et pendant que le tavernier s'empressait à les servir :

— Asseyons-nous, continua le chaussetier; vous ici, maître Hubert. Ah ! Landry a bien fait de vous amener; d'abord, ça me fait plaisir d'entamer connaissance avec vous, et puis, plus on est de gais lurons plus on ri... hé ! hé ! hé !

— En effet, c'est ce que dit le proverbe, hé ! hé ! hé ! ajouta Hubert.

Voici de quoi fêter le marmot, fit Loysel; Suresne de l'année, fameux cru ! lampez-moi ça comme du petit lait, mes maîtres ! et vous m'en direz des nouvelles.

— A la santé de l'enfant ! s'écria Landry. Par Saint-Christophe, un vrai nectar !... A la prospérité du père légitime de l'enfant.

— Et à celle de ma vertueuse épouse ! ajouta Marcel.

— Quant à ça, il n'y a que la foi qui sauve, pensa Hubert.

Pendant la buverie, le tavernier se rapprocha de Germaine, qui tournait le dos aux marchands.

— Vous le voyez, bonne mère, ils ne savent rien, murmura-t-il à l'oreille de la pauvre éplorée.

— Dites donc, l'ami ? interpella Marcel.

— Plaît-il ? fit Loysel.

— Quelle est cette matrone ?

— C'est dame Germaine, qui demeure chez le sonneur de Saint-Médard, vous savez bien...

A ce nom, les trois buveurs se levèrent avec respect.

Un nuage assombrit leurs physionomies.

— Et moi qui ne l'avais pas reconnue ! fit Hubert. Je vous demande bien pardon de ma tromperie; elle est d'autant plus bêtasse qu'elle vient encore augmenter votre chagrin, dame Germaine.

— Hélas ! sanglotta la nourrice d'Alix, personne ne peut comprendre les souffrances que j'endure.

— Oh ! que si, on les comprend que de reste, et tout le monde, dans le faubourg Saint-Marcel, compatit au malheur qui est venu frapper le brave Perrin Mauduit... Pauvre damoiselle Alix, elle était si bonne pour les besoins des souffreteux !

— Mais il est impossible que la justice ne découvre pas l'auteur du rapt ! s'écria Landry.

— Etienne Ferrand le découvrira avant la justice ! affirma le tavernier.

— Clopinet ne revient pas, dit Germaine.

— Le bossu ! fit Marcel; comme j'allais chercher le compère Landry, je l'ai vu ! il regardait danser des Bohêmes devant l'hôtel des Patriarches, où, depuis quinze jours, ajouta-il à mi-voix, comme s'il eût eu peur de se compromettre, les calvinistes s'assemblent pour entendre le prêche.

— Ah ! c'est comme ça que le drôle s'acquitte de ma commission ! exclama Loysel en colère.

— Quelle commission ?

— Dam ! je l'ai envoyé près d'Etienne s'informer de ce qui se passe.

— Eh bien, excusez ! ricana Landry; le bosselé va pian, pian, comme les tortues.

— Eh ! eh ! c'est jeune, faut que ça s'amuse, fit Hubert d'un ton railleur ; tampis pour ceux qui souffrent !

— Ah ! c'est comme ça, reprit Landry piqué au vif; je cours à l'hôtel des patriarches, et si je trouve le galopin, je le ferai souvenir du bain forcé de la Bièvre !... Imbécile que j'étais... d'avoir regret de mon action !

Mais, au moment où le tanneur se préparait à quitter la taverne, de nouveaux personnages y entrèrent.

La colère ridait le visage des uns; le désespoir semblait terrifier les autres.

Avant de dire quels étaient ces nouveaux personnages, nous devons suivre Clopine, non pas devant l'hôtel des Patriarches, où l'avait aperçu Marcel, mais dans une rue où le bossu faisait depuis quelques temps de fréquentes apparitions.

Cette rue s'appelait la rue Fer-à-Moulin.

Chaque fois qu'il y pénétrait, Clopinet jetait tout d'abord autour de lui un regard investigateur.

Puis, lorsqu'il était persuadé que personne n'était à sa piste, il se précipitait dans un couloir sombre, au bout duquel était un escalier de bois garni de plâtre.

Le bossu en gravissait les marches avec l'agilité d'un chat; arrivé sous les combles, il se dissimulait derrière une des charpentes de la maison puis faisait retentir en fausset, mais à mi-voix, son expression favorite :

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

dédaigne et plus de routes à la province qui en demande. Imprimez à votre gouvernement cette ardeur, cette vigueur, cet entrain qui a fait sa puissance autrefois. Si, pour cela il faut rajeunir votre personnel, rajeunissez-le comme le fait l'opposition. Ne faites ni petite réaction d'un jour, ni petite réforme mesquine, ne marchandez pas avec l'opinion, ne biaisez pas avec vos ennemis, éblouissez l'opinion par votre grandeur et confondez vos adversaires par la hardiesse d'une politique largement démocratique, largement libérale, largement nationale. Sire, faites grand! faites grand! ou nous sommes débordés, non pas vous seul, mais nous tous, aussi bien ceux qui vous attaquent que ceux qui vous servent! »

Non, ce n'est pas là ce qu'il faut dire à l'Empereur. Il faut lui dire :

« Cachez votre tête derrière un ministre comme l'autruche cache sa tête derrière une pierre, MM. Bancel et Rochefort ne vous verront plus. Votre humilité rachètera votre gloire, et l'on vous pardonnera votre nom. »

« Eh bien! non, nous ne le dirons pas! »

Clément Duvernois.

La Liberté par la Nation

—

M. de Girardin, avec son énergie habituelle, se jette dans la mêlée et répond vivement au cri de triomphe jeté par les organes de l'extrême radicalisme :

> La question avait été nettement posée par M. de Girardin : *la liberté avec l'Empire*. Les électeurs de la 5e circonscription ont répondu : *la liberté par la nation*.
> CH. QUENTIN.
> (Le *Réveil*, 25 mai 1869.
>
> La France démocratique a retrouvé le secret de sa force; elle a le levier, et elle sait où est le point d'appui. — A. PEYRAT.
> (*L'Avenir national*, 25 mai.

Des phrases! toujours des phrases! rien que des phrases.

La liberté par la nation! Qu'est-ce que cette phrase veut dire? Rien, absolument rien.

Sous cette autre phrase : « La France » démocratique a retrouvé le secret de sa » force; elle a le levier, et elle sait où est » le point d'appui, » qu'y a-t-il? Le vide, le vide.

Si ce n'est pas pour voir les choses telles qu'elles, si c'est pour les voir telles qu'elles ne sont pas, à quoi servent les yeux?...

Je le demande aux citoyens vainqueurs qui chantent victoire dans l'*Avenir national*, le *Rappel*, le *Réveil* et le *Siècle*, que rapportent à la liberté le triomphe qu'ils se glorifient d'avoir remporté dans les élections de Paris?

La discipline de l'armée sera-t-elle affaiblie?

L'hérédité monarchique sera-t-elle effacée de la Constitution du 14 janvier 1852 pour y rétablir l'élection présidentielle?

La division des départements en circonscriptions électorales par décret du pouvoir exécutif sera-t-elle rayée du décret organique qui régit l'élection des députés au Corps législatif?

C'est un fait incontestable que, sur les 292 députés dont se composera la nouvelle législature, l'opposition de toutes nuances sera tout au plus, relativement à la majorité, dans la proportion de 1 à 5, de 58 à 234.

Quelle influence auront sur les délibérations, les résolutions, les votes de cette majorité de 234 membres, au moins, les discours et les voix de MM. Bancel, Gambetta, Raspail, etc.

Se contiendront-ils? Paraîtront-ils modérés? Ils seront dénoncés comme des traîtres.

Déborderont-ils? Seront-ils violents? Cette violence des irréconciliables ne servira qu'à donner des armes aux réactionnaires contre la liberté.

Rédacteurs de l'*Avenir national*, du *Rappel*, du *Réveil* et du *Siècle*, réjouissez-vous donc d'une victoire dont il est à craindre que la liberté ait à porter le deuil! réjouissez-vous!

A moins que par ces mots : « *la liberté par la nation*, » vous n'entendiez la liberté par l'insurrection victorieuse, la liberté par la révolution triomphante, comment la liberté peut-elle avoir lieu autrement que par l'initiative impériale, encouragée, aidée, soutenue par des hommes de progrès en qui elle ait confiance : *Comment vous y prendrez-vous pour délier la nation, qui s'est liée par les deux plébiscites du 20 décembre 1851 et du 21 novembre 1852?* Attendrez-vous patiemment que le suffrage universel change en minorité législative la majorité qu'il vient d'élire? Le moins qu'il vous faudra d'abord attendre, ce sera six ans, et sans aucune garantie que les élections générales de 1875 seront sensiblement différentes des élections générales de 1869?

Vous parlez de « levier! » Vous parlez de « point d'appui! » Ce point d'appui et ce levier, où sont-ils? où donc les voyez-vous?

Sur 292 députés, Paris nomme 9 irréconciliables; ajoutez, si vous le voulez, à ces 9 irréconciliables, 50 opposants moins tranchés, total, 59; déduisez ce chiffre de 59 de celui de 292, restera le chiffre de 233; à moins que le chiffre de 59 ne soit supérieur à celui de 233, et que l'arithmétique ne soit fausse, sur quoi vous fondez-vous pour déclarer à vos lecteurs que « la France démotratique a trouvé le secret de sa force? » S'il serait exagéré de compter les départements pour tout, est-il juste de ne les compter pour rien?

Il y a une objection au-devant de laquelle je vais; c'est celle qui consiste à dire : « Comptez les minorités électorales dont le chiffre a constamment grossi de 1852 à 1857, de 1857 à 1863 et de 1863 à 1869! » Cette progression constante de la minorité électorale, je ne la conteste point, mais je ne la surfais point. Ce serait un avertissement salutaire pour un gouvernement vigilant, mais ce n'est pas une force actuelle pour l'opposition impatiente. Les minorités se comptent au dépouillement du scrutin, mais elles ne votent pas au Corps législatif. Ce ne sont pas elles qui font la loi? ce sont les majorités. Or, de 1863 à 1875, qui fera la loi? Ne sera-ce pas l'immense majorité des élections générales du 24 mai? Cette majorité est-elle radicale? Non, certes, car il est même douteux qu'elle soit libérale.

Citoyens vainqueurs, l'ivresse de la victoire vous a fait perdre la raison, et la passion vous a crevé les yeux...

(EMILE DE GIRARDIN. — *Liberté*).

Revue des Journaux

—

Quelle va être à la suite des élections, la situation des partis? L'épreuve terminée, les vainqueurs peuvent-ils reprendre leurs nuances, s'étiqueter de leurs formules, et rassembler les débris de leurs petits groupes!

A cette question, le *Public* répond ainsi :

« La situation doit être aussi nette pendant la législature, qu'elle l'a été pendant la période électorale. Chaque candidat se doit à ses engagements, chaque élu à ses électeurs,

« Ici, les représentants de la démocratie laborieuse qui veut la paix avec la liberté; là, les représents de la minorité affolée qui veut l'anarchie avec le socialisme.

« Plus de menaces, plus de tiers-parti, plus de formules, mais des convictions et des actes!

« D'un côté, le programme du 19 janvier avec tous ses progrès dans l'avenir; — de l'autre, les saturnales de 1848 avec toutes leurs promesses de ruines et de désordres.

« A droite, la démocratie libérale, qui a pour chef l'Empereur, et pour palladium la dynastie.

« A gauche, le socialisme qui a pour grand prêtre M. Raspail, et pour armes la licence et la guerre civile. »

FRANCE.

Être libéral. — Être fort. — Tel est le titre d'un article de la *France* et que son auteur M. Cohen résume ainsi :

« Pour que le gouvernement soit libéral, il importe qu'il soit fort; mais pour qu'il soit fort, il importe qu'il soit libéral, c'est-à-dire que l'action du pouvoir soit si intimement liée à la volonté du pays qu'on ne puisse pas attaquer le premier sans violer dans son principe même, l'autorité de la souveraineté nationale.

Quand, dans les régions gouvernementales et dans les régions parlementaires, ces vérités seront définitivement admises; quand le pouvoir ne voudra ni marchander ni fausser la liberté nécessaire au pays et quand les Chambres ne voudront ni affaiblir ni marchander la force nécessaire au gouvernement, toutes les questions de pratique, de mécanisme constitutionnel et de pondération deviendront d'une solution aisée.

« Attachons-nous donc avant tout à l'essentie et suivant la parole célèbre; le reste nous viendra comme de surplus. »

CONSTITUTIONNEL.

A l'occasion des déclarations que font, à si grand bruit, les « irréconciliables » le *Constitutionnel* émet les considérations suivantes :

« Quel est donc le gouvernement qui a pu s'établir sans violence? Si on arrive à nous en citer un seul dont l'origine soit absolument légale et absolument pacifique, nous pourrons admettre qu'il ne faille point pardonner à l'Empire. Mais ce phénix des gouvernements n'existe pas, il n'existe ni dans l'histoire ancienne, ni dans l'histoire moderne, ni en France, ni dans aucun autre pays du monde. Il faudrait, pour qu'un pareil gouvernement existât, qu'il se fût trouvé aussi un gouvernement capable de résilier ses pouvoirs entre les mains d'un adversaire et de lui céder la place. On n'en a jamais vu d'assez lâche pour montrer une semblable résignation.

« On n'a donc pas le droit de professer, à l'égard du second Empire, une sévérité de principes qui atteindrait aussi tous les autres gouvernements.

« Le crime qu'il a commis, tous l'ont commis, et c'est un crime inévitable dans un pays où tant de révolutions se sont succédé, et où l'insurrection a été présentée comme le plus saint des devoirs. Refuser de se réconcilier avec le second Empire, c'est proclamer l'indignité de tout ce qui s'est fondé en vertu d'une loi fatale que le second Empire a subie comme les autres; c'est ériger en principe la haine politique et instituer la guerre civile en France. »

PATRIE.

On lit dans la *Patrie* : « D'après les nouvelles que nous recevons d'Haïti, sous la date du 8 mai, deux sujets prussiens, MM. Dickmann et Sauvie, avaient été jetés en prison, l'un à Miragoanne et l'autre à l'Anse-à-Veau par ordre du général Siffra, gouverneur de l'arrondissement. Les prisonniers étaient très-cruellement traités et l'on craignait même pour leur vie. Le Consul de la Confédération de l'Allemagne du Nord, n'ayant sous la main aucun batiment de sa nation pour appuyer ses réclamations en leur faveur, réclama l'assistance de M. le capitaine de frégate Desvarannes, commandant l'aviso de la marine française le d'*Estrées*. M. Desvaranne se mit immédiatement à sa disposition, l'accompagna dans toutes ses démarches auprès du gouvernement Haïtien, et, lorsque l'ordre d'élargissement des prisonniers fût obtenu, le conduisit à Miragoane, à bord du d'*Estrées*, avec les commissaires haïtiens chargés de pourvoir à l'exécution de cet ordre. Le général Siffra, de la part duquel on appréhendait quelque résistance, céda dès qu'il aperçut les couleurs françaises et mit en liberté MM. Dickmann et Sauvie, que le d'*Estrées* ramena sains et saufs à Port-au-Prince. »

Pour extrait : A. Laytou.

Correspondance Politique

—

Paris, 4 juin 1869.

Un communiqué démentant la remise à la préfecture de la Seine des cartes des électeurs qui se sont abstenus et affirmant que ces cartes continuent à être à la disposition des électeurs dans chaque circonscription, a été adressé à la *Liberté*, au *Rappel*, au *Réveil*, à la *Presse*, à la *Gazette de France*, au *Temps*, à l'*Opinion Nationale*, à *Paris*, au *Moniteur*, au *Journal de Paris*, au *Français*, à l'*Union*, au *Journal des Débats* et à l'*Universel*. Le bruit n'avait été répandu que dans le but de servir la candidature de M. Thiers. Il impliquait tous les maires de Paris, gardiens des listes électorales, dans une suspicion d'autant plus blessante qui rien dans les faits ne justifiait de pareilles rumeurs mises en circulation sur une large échelle, comme on le voit, par les titres des nombreux journaux qui l'avaient reproduite. M. Thiers, cependant, avait déjà reçu une sévère leçon de M. le maire de Batignolles, à l'occasion de la visite nocturne qu'il avait cru devoir faire aux urnes électorales de la circonscription, dans la nuit du dimanche au lundi, lors du premier tour du scrutin. Le maire de Batignolles a relevé, dans une lettre rendue publique, tout ce que cette démarche faite en son absence et presque de force, à la tête d'une foule ameutée, avait d'inconvenant et presque d'illégal. M. Thiers ni les siens n'ont pas trouvé un mot à répondre à cette lettre.

— Le journal le *Réveil* annonçait depuis plusieurs jours, que M. Delescluze, détenu à Ste-Pélagie, était « privé de toute communication avec ses amis » et soumis à un régime de séquestration arbitraire, » ajoutant que « l'illégalité du secret était imposée à son rédacteur en chef » et invoquant « le droit et la loi » contre « les aggravations de rigueurs apportées à la peine de M. Delescluze. »

L'administration établit par un *communiqué*, que le détenu a été, au contraire, l'objet de mesures de tolérance exceptionnelles. Il a été installé dans la chambre la plus spacieuse du pavillon destiné aux condamnés pour délits de presse, il n'est point au secret, écrit librement au dehors, reçoit chaque jour dans sa chambre sa mère et sa sœur et est en communication aves les autres détenus.

On voit par ces rectifications combien il faut se défier des allégations des journaux opposants. Tout leur est bon et tout leur sert d'arme contre le gouvernement, mensonge ou réalité.

— Si nous passons maintenant à l'examen des journaux, nous les trouverons tout entiers livrés à une polémique électorale presque exclusivement personnelle et qui ne manque pas de cette sorte d'intérêt malsain qui s'attache toujours aux personnalités. Les trois ballotages parisiens sont surtout le thème sur lequel s'exercent les écrivains dévoués au gouvernement comme ceux de l'opposition.

Dans l'*Opinion Nationale*, une note timide de M. Guéroult semble conseiller à ses électeurs de reporter leurs voix sur M. Cochin. D'un autre côté, la candidature de M. Ferry est appuyée (dans la *Gazette de France !!*) par MM. Michelet, Vacherot et Consorts. O coalition! voilà de tes coups. Il est impossible de signer d'un paraphe plus incontestable l'abdication, la démolition et la mort des vieux partis. La *Gazette* patronant MM. Thiers et Jules Favre et faisant contresigner ses bulletins de vote par le libre-penseur Michelet et par le matérialiste Vacherot, quelle triste foi! Ne serait-il pas mille fois plus honorable et plus logique, pour les membres du parti légitimiste, hommes de cœur et sincères dans leur patriotisme, de suivre le conseil que leur donne la *Patrie* et de se rallier au gouvernement pour faire échec aux doctrines ultra-radicales et favoriser le développement de l'Empire libéral?

Mais, c'est la passion et non la raison qui a la parole dans les conseils de l'opposition. Aussi, quel rôle équivoque on fait jouer à des hommes considérables tels que M. Thiers, qui permet qu'on le fasse passer tour à tour pour un démocrate et pour un conservateur?

La vraie *attraction* de la polémique est dans les articles relatifs à M. Rochefort.

Il y a d'abord la déclaration qu'il fait lui-même dans le *Rappel* au sujet de la place qu'il a occupée dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville. « J'y suis entré, dit-il, le 1er janvier 1851 c'est-à-dire sous la République (sous le Prince-Président, s'il vous plaît)... j'avais alors 19 ans... et « j'en suis sorti sous l'Empire. » Sous l'Empire, oui, mais dix ans après. M. Rochefort, dit fort judicieusement un journal, après le temps de la réflexion.

Quoiqu'il en soit de M. Rochefort fonctionnaire nous n'avons plus affaire qu'à M. Rochefort candidat. Il ne se présente point au scrutin, rendons-lui cette justice, avec l'humilité d'un simple récipiendaire et le classique : *Domine, non sum dignus*, n'est pas du tout son fait. Dans le *Rappel* (édition de Bruxelles) cité par la *Liberté*, il ne cache pas le fond de sa pensée.

« Bien que j'accorde, dit-il, à ma mince

— Saperlipipopette!

—Quelques secondes après ce signal, une porte s'entrouvrait doucement, et une jeune fille, pâle et maladive, accourait vers l'enfant du faubourg.

— Bonjour, damoiselle Marthe, disait-il avec embarras.

— Bonjour, Clopinet, répondait la jeune fille en baissant les yeux.

— Comment va votre grand'mère aujourd'hui?

— Hélas la pauvre aveugle est toujours bien triste.

— Damoiselle Alix Mauduit est-elle venue la voir?

— Oui; elle lui a même apporté une aumône de notre bon curé de Saint-Médard... Oh! si vous saviez, mon ami, combien ces aumônes-là me font de la peine à recevoir!

— Ah! par exemple!... pauvre damoiselle Marthe!... est-ce que, par hasard, vous oseriez vous adresser un reproche, vous si élevée de sentiments! Est-ce que vous n'avez pas jusqu'à présent assez travaillé, trop travaillé peut-être, pour nourrir votre grand'mère aveugle!

Marthe fit un mouvement.

— Oui, trop travaillé, affirma le bossu; et la preuve c'est que vous êtes tombée malade... et...

— Et... des... personnes ont profité de ma maladie et de ma convalescence pour m'humilier murmura lentement la jeune fille.

— Vous humilier, damoiselle Marthe! si c'était vrai, je leur ferais payer cher, à ces personnes-là, l'humiliation qu'elles vous ont fait subir!

— Punissez-vous donc vous-même, dit Marthe, et reprenez cette pièce d'argent que vous avez oubliée sur la table de ma mère.

En disant ces paroles, le rouge de la honte avait envahi le front de la jeune fille.

Pour toute réponse, Marthe vit une larme rouler dans les yeux de Clopinet.

Tel est le récit de ce qui se passa dans une des premières entrevues de Marthe et du bossu.

Depuis ce jour, soit que leurs âmes se fussent comprises, soit que la candide enfant eût accepté les bienfait du brave garçon, comme un prêt fait à sa grand'mère, elle ne refusa plus le concours de son dévouement.

Maintes et maintes fois, Clopinet vint demander des nouvelles de l'aveugle et de la convalescente Marthe, et il s'en retournait toujours le cœur plus serré, car il avait au fond de l'âme un secret qui l'étouffait.

De son côté, Marthe suivait des yeux le pauvre bossu lorsqu'il partait, et, rentrant dans son modeste réduit, elle se surprenait à caresser une pensée se traduisant par ces mots :

— Brave garçon! comme je l'aime!...

XI

La comédie de l'ivresse.

Gilles Gobelin, le célèbre teinturier de l'époque dont le nom a été conservé à la première manufacture de tapis qui soit au monde, venait d'associer Etienne Ferrand aux bénéfices de son exploitation.

Mais, en outre de l'affection qu'il portait à son loyal ouvrier, et de la confiance qu'il avait en lui Gobelin avait encore agi en vertu d'un service extraordinaire.

Etienne Ferrand, après de nombreuses et actives recherches, était parvenu à retrouver la composition chimique qui donnait le *pourpre de Tyr*, cette couleur employée, dans l'antiquité, pour teindre les manteaux des rois.

Voilà ce que, par modestie, l'ouvrier teinturier n'avait pas dit à sa bien-aimée Alix.

Etienne logeait dans la maison même de Gilles Gobelin.

Sa chambre était modeste et simple, comme son existence.

Le seul ornement qui s'y trouvait, en surplus de l'ameublement ordinaire, était un dessin fait de sa main, et représentant une petite créature, que ramassait, sur les marches d'une église un homme portant le costume des ouvriers de l'époque.

Le frêle enfant était devenu le beau garçon qu'on appelait Etienne Ferrand, du nom de celui qui l'avait trouvé sur les marches de l'église et qui, ouvrier lui-même de Gilles Gobelin, était mort après avoir développé, chez son fils adoptif, une nature dont la loyauté était passée en proverbe dans le faubourg Saint-Marcel.

Le fiancé d'Alix ne s'était donc jamais connu d'autre famille que les ouvriers de la teinturerie; il est vrai que ces braves travailleurs étaient pour lui de véritables frères, — toujours prêts à l'aider et surtout à le défendre, comme nous l'avons vu déjà, — car, dans leurs réunions intimes, ils avaient ainsi résumé la personnalité de leur compagnon :

— C'est un composé d'amitié, de travail et d'honneur!

Les enfants du peuple, dans leur bon sens, avaient dit vrai.

A ces qualités, Etienne en joignait deux autres résultats de sa nature droite et loyale.

S'il se souvenait des services rendus, il ne reculait pas, non plus, devant la nécessité d'une injure à venger.

Donc, sans se rendre compte du motif qui avait fait agir l'homme du Pont-au-Change, le brave teinturier avait resolu de le punir de sa traîtrise à son égard.

Il se perdait en conjectures sur le mobile de cet évènement, et, au questions qu'il lui avait faites, Perrin Maudit lui-même n'avait pu que lui répondre :

— Cet homme se nomme Maurevel; je l'ai su par mes vieux compagnons d'armes, enrôlés dans la garde des dizainiers. On le suppose être un sbire royal; voilà ce que je puis t'apprendre.

Deux fois, Etienne était allé à la demeure de Maurevel, pour lui demander satisfaction de son attentat sur sa personne; mais il ne l'avait pas trouvé.

A force de questionner les gens du voisinage du Pont-au-Change, il avait su, enfin, que le *Tueur du Roi* allait, le soir, à la *Buverie de l'Archange*, située rue de Béthisy, en face de l'hôtel de l'amiral Coligny.

Mais, revenons à la taverne de l'Ourcine.

Les personnages dont la colère irritait la physionomie, étaient : René, Thibaut, et plusieurs autres teinturiers, camarades d'Etienne Ferrand.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ceux dont le désespoir étraignait le cœur étaient : Perrin Maudit et l'amoureux de la fille du sonneur.

— Par le Salut de mon âme! s'écria Maudit, il y a de quoi devenir fou de douleur! Au Châtelet, on n'a pu me donner le moindre renseignement.

Germaine s'était levée et, suppliante, interrogeait Etienne du regard.

— Malgré la plus active surveillance de mes dévoués camarades, dit le jeune homme, malgré tout mon zèle et tout mon dévouement, nous n'avons rien vu qui justifiât nos soupçons sur Garnier.

— Oh! mon Dieu! fit la vieille nourrice avec angoisse.

— Aussi, j'ai bien peur qne nous ne nous soyons trompés!... Rien ne nous a semblé douteux aux abords de la demeure et dans l'étal du boucher, continua Etienne.

— Mais si la pauvre enfant était morte dit Germaine; si Garnier l'avait tuée, ne pouvant la déshonorer!

— Morte!..., mon enfant serait morte, s'écria Maudit : oh! non, non, c'est impossible!

— S'il avait tué ma fiancée, riposta l'ouvrier avec une colère contenue, son sang, versé goutte à goutte, ne suffirait pas à racheter un pareil crime!... n'est-ce pas amis?

La suite au prochain numéro.

personnalité aussi peu d'importance que possible, je tiens à ce que les électeurs sachent que j'aime infiniment mieux succomber sous le nombre des partisans de M. Favre que d'être nommé par eux. On m'a coiffé d'un bonnet rouge. Ma foi ! tant pis, je le garde. On m'a mis sur une barricade, eh bien ! j'y reste. »

Conservateurs indépendants, libéraux timides, complices lointains de la Révolution, électeurs honnêtes qui votez pour de tels candidats : — des barricades — est-ce clair ?

— Nous ne disons qu'un mot aujourd'hui d'une question que nous nous proposons de reprendre en détail. Les journaux de l'opposition remplissent leurs colonnes, sous le nom de manœuvres électorales, de toutes les réclamations, de toutes les accusations, de toutes les attaques, de toutes les calomnies qui leur sont adressées de tous les points de la France. Il faut que les lecteurs le sachent bien : Ces dossiers sont formés au hasard, sans contrôle, sans examen ; ils sont gonflés de toutes les déceptions, de toutes les ambitions blessées de toutes les rancunes personnelles. Ce sont des réquisitoires partiaux, ce ne sont pas même des actes d'accusation réguliers.

Pour extrait : A. Laytou.

ÉLECTIONS

Paris. — M. Thiers élu par 15,912 voix, contre M. Devinck 9,962 et d'Alton-Shée 5,741.

M. Ferry, élu par 15,723 voix, contre M. Cochin 13,938.

M. Jules Favre, élu par 18,350 voix, contre M. Rochefort 14,761.

M. Garnier-Pagès, élu par 19,474, contre M. Raspail 14,671.

Paris, 7 juin, soir.

Une quarantaine d'arrestation ont été opérées dans la soirée à la suite d'une manifestation qui a eu lieu dans la cour du journal le *Rappel*.

RÉSULTATS CONNUS.

Rouen. — M. Dessaux a été élu par 11,936 voix ; M. Pouyer-Quertier en a obtenu 11,450.

Lille. — M. Boduin a été élu par 14,439 voix ; M. Dehaguin en a obtenu 14,335.

M. Lecesne a été élu par 15,788 voix ; M. Ancel en a obtenu 11,911.

M. Estancelin a été élu par 14,486 voix; M. Ledié en a obtenu 11,727.

Loire. — M. Feugerolle a été élu par 14,830 voix ; M. Bertholon en a obtenu 14,131.

Nantes. — M. Gaudin a été élu par 16,832 voix ; M. Guépin en a obtenu 14,504.

Lyon. — M. Perras a été élu par 14,463 voix ; M. Esquiros en a obtenu 10,033.

Marseille. — Elus : MM. Gambetta, Esquiros et Laugier de Chartrouse.

Versailles.—M. Barthélememy St-Hilaire.

Privas.—M. D'Auteville, officiel, 16,608 contre M. Guiter, 12,186.

M. Tournon-Latourette, officiel, 18,993, contre M. Herold, 12,283.

Grenoble.—M. Babouin, officiel, 16;942, contre M. Réal, 12,089.

Manche. — M. Darue, 16,086, contre M. Tocqueville, 15,809.

Bordeaux. — L'élection de M. Larrieu est certaine avec 3,000 voix de majorité.

Montpellier. — M. Ernest Picard, élu par 15,200 voix, contre M. Pagézy, qui en a obtenu 10,200.

Nouvelles du jour

L'Empereur, l'Impératrice et le prince Impérial ont assisté aujourd'hui aux grandes courses du bois de Boulogne.

— L'octave de la Fête-Dieu a été célébré avec beaucoup de solennité à Paris. Dans la banlieue, les processions ont parcouru leurs itinéraires au milieu d'un grand concours de population.

— Le *Journal officiel* dément le bruit rapporté par une feuille parisienne, que des mutations de trésoriers généraux doivent avoir lieu dans le Loiret la Gironde et les bouches-du-Rhône.

— A Vienne, on étudie dans les hautes sphères gouvernementales le projet de donner une forme autonomique aux populations polonaises de l'Empire.

— Le *Moniteur Mormon* annonça naguère, comme nouvelle officielle, que le Juif errant, venant de Sibérie par le détroit de Behring, était arrivé en Amérique ; il ajoutait que l'homme aux cinq sous, bien reçu par un fermier nommé Michel O'gradi, lui avait, en remerciment donné un précieux manuscrit, prouvant qu'il était bien le véritable Ahasvérus et non un juif polonais. Quel est ce mystère. ?

— La troupe des Bohémiens retameurs qui a parcouru la France, et sur les mœurs de laquelle les journaux ont publié de longs détails, vient de s'installer pour quelque temps aux environs de Paris. Elle a établi son campement à cheval sur la limite des communes de Marly-le-Puy et de Bougival.

— Les plumes avec lesquelles les députés espagnols signeront la constitution, seront en argent, le porte-plume sera en ivoire. On les confectionne à Madrid avec le plus grand soin, dit la *Correspondencia*. Il ne reste plus qu'à savoir si, avec ces plumes d'argent, les députés écriront d'or et si la Constitution est irréprochable.

— La santé de l'Impératrice Charlotte, exigeant impérieusement l'air des montagnes et des eaux fortifiantes, les médecins lui ont ordonné une saison à Bagnères-de-Luchon. Les appartements sont déjà préparés. La princesse, entourée d'un service très-restreint, vivra aux Pyrénées, dans une profonde retraite et le plus strict incognito.

— Continuons à chercher en Amérique nos modèles de polémiques confraternelles! Un journaliste de New Haven (Etats-Unis) interpelle en ces termes un de ses confrères :

« Vous êtes une hyène morale, dont la langue noire dégoutte de fiel et d'eau forte.»

Cela ne vous semble-t-il pas d'un atticisme rare et d'une urbanité charmante ! La chute surtout est exquise.

— Garibalbi continue à adresser, de côté et d'autre, des lettres bien senties. Il écrit aux étudiants génois :

Caprera, 25 mai 1869

« Mes chers amis, vous êtes les fils d'une génération qui surgit avec le cœur vierge, le bras fort et, devant, un avenir digne d'envie ! Oui, vous êtes heureux, vous dont la destinée est de laver ce qui reste encore de souillures sur ce sol classique !

Je ne pourrai vous suivre de près, parce que je suis faible. Toutefois je m'estimerai heureux de pouvoir contempler la dernière lutte victorieuse engagée par vous contre la *nécromancie*.

Pour extrait : A. Laytou

Un esprit (revenant) à Manchester, — Depuis quelques soirées, dit le *Manchester Examiner*, une foule immense assiége featers hotel, d'après le bruit ayant cours qu'un esprit (revenant) a choisi l'un des centres les plus populeux de Manchester, vis-à-vis la gare du chemin de fer de Londres, pour y faire des apparitions nocturnes. Depuis cinq semaines, les personnes qui logent à l'hôtel sont réveillées et troublées par des bruits étranges inexplicables, A peine les domestiques de l'hôtel sont-ils couchés que l'on entend une, deux, trois et même toutes les cloches de l'hôtel tinter à la fois, (il y en a 14). Souvent on a fait des rondes de surveillance sans rien découvrir. La sonnerie cessait brusquement et tout à fait, et l'on n'entendait plus rien. Mais aussitôt que toutes les lumières étaient éteintes de nouveau dans l'hôtel, les bruits étranges recommençaient de plus belle.

Il y a huit jours, on a fait venir des serruriers qui ont visité toutes les sonnettes de l'hôtel et l'on a d'autant mieux cru que l'esprit s'était cette fois éloigné pour tout de bon que pendant six nuits le silence a été parfait. Toutefois dans la nuit de mardi à mercredi, en dépit des visites des serruriers et de la surveillance des policemen, la sonnerie a recommencé. On prétend avoir rencontré dans les escaliers de l'hôtel un être extraordinaire avec un vêtement noir fantastique ; deux policemen et un jeune garçon qui l'ont rencontré ont été si épouvantés qu'ils n'ont pu donner des renseignements. De tout le personnel de l'hôtel, c'est la cuisinière qui a été la plus effrayée. Cette femme a cru devoir, mercredi, renoncer à sa place, pourtant lucrative, et de plus elle est tombée gravement malade. Tous les soirs, à une heure avancée, les curieux affluent par centaines aux portes de l'hôtel désireux de faire connaissance avec le revenant insaisissable. Cette curiosité et cette exigence pour être mis en rapport avec l'esprit sont très-profitables au maître de l'hôtel qui loue très-cher ses escaliers et ses couloirs.

Bulletin Vinicole

Les nouvelles des pays vignobles sont de bonne augure, un temps à souhait favorise la période de floraison dans laquelle sont entrées les vignes de nos contrées, dit le *Languedocien de Pézenas*, et tout semble nous promettre jusqu'à présent une récolte abondante. Nous avons bien ici et là quelques ombres au tableau ; tel quartier, décimé par les dernières gelées et où la percussion de sève s'est fait déplorablement sentir ; tel autre, mieux partagé comme produit, mais où l'oïdium exige des soufrages répétés, menaçant, si l'on ne surveille avec attention ses progrès, d'envahir et de détruire tout ce qu'il atteindra ; mais ce ne sont que de faibles exceptions, quelques points noirs disséminés au milieu d'un ciel splendide, et dont le nombre très-restreint ne saurait empêcher un esprit désintéressé de reconnaître que rarement la campagne viticole s'est présentée sous de plus favorables couleurs.

Par contre, on ne fait d'affaires nulle part, les grands centres de consommation vivent sur leur stock et ne se décideraient à acheter que si les détenteurs consentaient à baisser les prix. LAFFITTE.

Correspondances des Départements

Amboise (Indre-et-Loire), 3 juin.

La belle préparation de tout notre vignoble, activée par la chaleur du mois d'avril est gravement compromise en ce moment par l'humidité persistante du mois dernier. La terre est détrempée comme en hiver, et le pied de la vigne dans l'eau donne les plus grandes inquiétudes pour la préparation de la fleur, si le mauvais temps persiste.

Notre vignoble, bien dégarni, n'offre plus que quelques milliers de pièces de vins dont les prix sont tenus, et déjà payés en hausse de quelques francs.

Cette défaveur des prix ne s'arrêtera pas avec la continuation du temps défavorable.

Blaye (Gironde), 2 juin.

Les achats sont calmes et alimentés seulement par le commerce de Bordeaux qui comble les vides faits par les livraisons de mars.

En 1868, il reste fort peu de premiers celliers, les artisans sont tenus de 370 à 380, les paysans 330 à 350 fr. On achèterait encore quelques vins communs dans les paroisses inférieures d'Anglade, Saint-Girons et Saint-Christoly de 300 à 320 fr. le tonneau.

Les 1867 donnent lieu à peu d'affaires ; quelques celliers bourgeois bien réussis ont trouvé preneurs à 350 fr, les artisans et les paysans sont délaissés.

Les 1866, malgré et peut-être en raison de leurs verdeurs se sont très-bien conservés. Ces vins ont été très-recherchés dans ces derniers temps et ils deviennent rares ; en conséquence les prix tombés à 240 fr. se sont élevés à 260 fr. pour les paysans, 280 pour les artisans. Galtin premier bourgeois de Fours, a obtenu 300 fr. du tonneau.

Bonnemie-Saint-Pierre (Ile-d'Oleron), 2 juin. — La vigne rouge et blanche, dans toute l'Ile, est belle et donne de l'espoir : au près de la dune j'ai vu de la vigne blanche en fleur. La seconde façon de labour est à peu près donnée. Le temps est propice : Quant aux prix ils se maintiennent aux cours de notre dernière cote.

La Côte-St-André (Isère) 2 juin.

La partie haute de notre coteau de vignes a souffert de la grêle ; le reste promet beaucoup ; toutefois les pluies qui continuent depuis près d'un mois, font perdre à la vigne cette vigueur merveilleuse qu'elle avait d'abord.

Le premier binage, dont le commencement a été rendu excessivement pénible à cause de la résistance qu'offrait une terre que les gelées de l'hiver n'ont point ameublie, s'achève lentement au milieu de ces ondées fréquentes.

Libourne (Gironde) 2 juin.

Un violent orage a éclaté sur une partie de l'arrondissement. Une pluie torrentielle, accompagnée de grêlons de la grosseur d'une noix, n'a cessé de tomber pendant plus de vingt minutes.

La grêle a brisé toutes les vitres et dévasté les jardins de notre ville ; dans la palus d'Arveyres, à Pomerol, Saint-Germain du Puch, Nérigean, Génissac, Saint-Quentin-le-Baron, elle a, paraît-il, ravagé les vignobles et détruit une grande partie de la récolte.

La Réole (Gironde) 2 juin.

Depuis trois semaines, nous avons des orages quotidiens avec intermittence de coups de soleil. Aujourd'hui, brouillard épais. Tout cela nuit beaucoup en ce moment, car la floraison arrive à grand pas ; nous avons eu des fleurs ouvertes il y a quatre à cinq jours.

De plus, la maladie nous semble inévitable. En 1858, 61-65 récoltes magnifiques, pas d'oïdium.

En 1859, 62-66 envahissement général, peu de vin, qualités médiocres et inférieures. Cependant au début les apparences étaient bonnes, mais le propriétaire, à la suite d'une année exempte de maladie, croit toujours que l'oïdium est passé sans retour et ne prend plus aucune mesure préventive. Le mal arrive et fait son œuvre. Nous attendons le retour du beau temps pour soufrer.

(Moniteur vinicole).

Chronique locale.

MERCURIALES.

Moyennes du mois de mai.

Froment, l'hectolitre	22	30
Maïs, id.	11	05
Légumes secs, id.	19	»
Pommes de terre, id	6	»
Avoine, id.	12	»
Vin, la pièce de 220 litres, sans bois	55	»
Foin naturel, 100 kil.	12	»
id. artificiel, id.	10	»
Volaille, le kilogramme	1	50
Viande de bœuf, les 100 kil. poids vif	75	»
Viande de veau, id.	75	»
id. de mouton, id	70	»
id. de porc, id	115	»
Bois, le stère	12	»
Charbon de bois, les 100 kilog.	11	»

Assainissons !

Nous constatons avec plaisir qu'en ce moment de grandes chaleurs, l'administration municipale veille à l'arrosage fréquent des rues de la ville. Espérons que là ne se bornera pas sa sollicitude. La fraîcheur est une excellente chose, sans doute, mais la propreté est encore plus précieuse. En même temps qu'un air frais, il faut un air pur. Il nous semble que l'eau des bornes-fontaines, coulant abondamment à certaines heures de la journée, dans les rues étroites surtout, compléterait l'assainissement de la ville, si heureusement commencé par l'arrosage des grandes voies.

Qu'en pense l'administration municipale ?

L. L.

On nous écrit de Figeac :

Dans la journée du 17 mai, un incendie a détruit au village de Lafarguette, commune de Leyme, la maison du sieur Bédou (Antoine.

Les pertes ne s'élèvent pas à moins de 3000 fr., l'immeuble était assuré à la compagnie, la *Confiance* pour une somme de 2,300 fr.

Parmi les personnes qui se sont le plus signalées et qui ont exposé leur vie en portant du secours, nous avons à citer, Guillaume Lafarguette, et Catherine Benot, qui ont été brulées dans diverses parties du corps et dont l'état exige des soins.

Par arrêté de M. le Directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre ont été nommés :

Receveur à Cajarc, M. PONTENAN, en remplacement de M. BONNEL, qui passe à la résidence de Catus, en remplacement de M. BERNARD, nommé dans la Nièvre.

M. SOLMIAC, receveur à Puy-l'Évêque, en remplacement de M. BARRAL, admis sur sa demande en non-activité.

Les compositions, pour le concours à l'admission de l'École navale impériale, auront lieu, en 1869, dans les centres d'examen le 1er et 2 juillet ; les épreuves orales pour la circonscription du Lot, à Toulouse, le 24 août.

Le conseil d'état vient de reprendre la discussion du réglement général concernant les octrois. On sait que c'est M. L'Hopital, conseiller d'État, qui a rédigé le rapport sur cette question.

L'assemblée a repoussé la division proposée de la France en zônes du Nord, du Midi, de l'Ouest et du Centre, ou le chiffre de la population aurait servi de base à la ratification. Cette base sera prise dans le chiffre de la population des villes ou communes.

On lit dans le *Journal officiel* :

Le ministère des affaires étrangères croit devoir rappeler au public que les lettres adressées aux agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger, doivent être affranchies jusqu'à destination, et que toutes celles dont le port n'aurait pas été intégralement payé seraient rigoureusement refusées.

Dimanche dernier, les processions de la Fête-Dieu ont été favorisées à Cahors, par un temps magnifique.

Toutes nos rues étaient jonchées de fleurs et les façades des maisons ornées de tentures

Une foule recueillie se pressait dans les divers quartiers, sur le passage des processions dont le luxe a fait l'objet de l'admiration générale.

La fanfare des Petits-Carmes avait gracieusement prêté son concours à la paroisse Saint-Barthélemy.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LOT

NAVIGATION DU LOT

RECONSTRUCTION

DU BARRAGE DE SAINT-GÉRY

ADJUDICATION

Le mercredi, 30 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voix de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la reconstruction du **Barrage de Saint-Géry.**

Les travaux sont évalués à 85,000 francs, y compris une somme à valoir de 12,711 francs 46 centimes pour dépenses imprévues.

Le cautionnement est fixé à 2,400 fr.

Le projet des travaux est déposé à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 au 9 juin.

Naissances.

Laytou (Lucie-Cécile), rue Mascoutou.

Mariages.

Teyssier (Philippe), ferblantier et Grelet (Marie).

Décès.

Enfant du sexe masculin né-mort des époux Balitrand et Tulet à Lacapelle. — Batut (Justin) soldat au 88e de ligne 23 ans, né à Bassignac-le-haut (Corrèze), hospice. — Lancien (Pierre), propriétaire 77 ans né à Cahors rue St-Géry. — Enfant du sexe masculin né-mort des époux Fabié et Goudal.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 30 mai 1869.

47 versements dont 15 nouveaux	6,513	»»
11 remboursements dont 1 pour solde	3,715	11

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant un annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Chronique Parisienne

— Cocher, au Bois de Boulogne, sur le Champ de Course.

— Cocher, au Bois de Vincennes.

— Cocher, aux Champs-Elysées, à l'Exposition.

Du bruit, du mouvement, de la gaîté sur tous les visages ; les fleurs de la saison à la boutonnière des hommes et au chapeau des femmes, un ciel d'un bleu vif et pur, telle est la physionomie de Paris. Si la grande ville a la tête tournée, ça n'est pas seulement par le scrutin de ballottage. Messieurs les candidats s'injurient beaucoup à l'aide de la parole ou au moyen de la plume. Ceux qui font profession de proclamer la Fraternité sur les murs se déchirent entre eux, à belles dents, comme des loups affamés ne se déchireraient pas. Néanmoins Paris n'a rien perdu de la joyeuse sérénité qui est son cachet particulier pendant les plus beaux jours du printemps.

On s'est porté surtout au tir aux pigeons. Le tir aux pigeons est une importation britannique. De l'autre côté du détroit, les jeunes gens de l'aristocratie anglaise s'exerce de bonne heure à tirer le pistolet en visant les doux oiseaux, autrefois consacrés à la douce Cypris. Chez nos voisins, c'est une sorte de gymnase pour la main et pour le coup d'œil ; c'est aussi une occasion de faire de ruineuses gageures. A Paris, nous ne faisons que nous mettre à aimer ce passe-temps, mais nous arriverons aisément à égaler les tireurs anglais.

Les têtes couronnées ou qui l'ont été autrefois, abondent en ce moment chez

nous. On dirait presque la traduction du joli chapitre de *Candide* où Voltaire nous montre une auberge de roi à Venise. Il y a pourtant cette différence que ces princes et ces princesses ne sont point tristes et recherchant, au contraire, pour y prendre part, toutes les fêtes de notre capitale. Isabelle II se promène au bois en calèche découverte; la grande duchesse Marie de Russie, fille du czar, visite nos musées: la reine de Hollande vient voir nos courses; le prince régnant de Monaco, la princesse sa femme et son fils, se font voir bourgeois souvent à l'avant-scène de nos théâtres.

Entre les deux saisons, c'est-à-dire la fin du printemps et le commencement de l'été, Paris est le seul séjour possible pour les gens de la haute vie comme disent les anglais.

En prévision des grandes chaleurs qui vont venir, nos théâtres ferment ou chôment ou s'en vont faire des tournées dans les départements ou à l'étranger, quelques-uns résistent héroïquement à l'action de l'été. L'Ambigu-Comique est du nombre. Cette semaine, ce théâtre a donné la première représentation d'un drame historique de M. Léon Beauvallet, intitulé : *Les quatre Henri*.

Un drame historique, est-ce bien là ce qu'il convient de dire? Assurément il y est question d'une page de notre histoire nationale. En réalité, ces quatre Henri ne sont que trois Henri; Henri de Guise, celui qui a été tué dans le château de Blois; Henri III, celui qui a été assassiné à Saint-Cloud par Jacques Clément; Henri IV, le même qui est tombé rue de la Ferronnerie, sous le poignard de Ravaillac. L'auteur y a ajouté un quatrième Henri, nommé Henri de Bois-Dauphin, et il bâtit là-dessus une action qui serait sans doute intéressante si elle n'était pas si connue.

Dimanche soir, le Théâtre Français a célébré l'anniversaire de Pierre Corneille en jouant *Cinna*. Une belle tragédienne, Mlle Agar y continue ses débuts.

H***

LA NATIONALE

(Ancienne Compagnie Royale),

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Garantie **90 millions**

Augmentation du revenu par la **rente viagère** — Constitution immédiate d'un patrimoine par l'**assurance en cas de décès.**

Participation aux bénéfices de la Compagnie.

Prospectus et renseignements au siége de l'administration, à Paris, rue de Grammon, et à Cahors, chez M. Francès.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

ALTÉRATIONS DU TEINT

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE pur ou mêlée d'eau (une instruction dit les quantités) enlève **masque de grossesse, taches de rousseur, son lentilles, rides, hâle, feux, rougeurs, boutons, efflorescences,** etc, — rend et conserve la peau du visage pure et trasparente. — Paris, **CANDÈS et Ce**, boulevard St-Denis, 25; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations **FLACON, 5 f.**

CAFÉ DES GOURMETS

Le Café des Gourmets est un choix des meilleurs cafés des Iles, exclusivement composé des espèces les plus belles et les plus délicates, garanti exempt de tout mélange.

Les soins exceptionnels qui ont présidé au choix du **Café des Gourmets** en font un produit d'élite, d'une supériorité qui défie toute comparaison.

Il n'a rien de commun avec les produits du commerce, qui ne sont, pour la plupart, que des mélanges de chicorée ou d'autres substances indigènes analogues. Il n'est pas seulement le MEILLEUR DES CAFÉS, il est, en outre, par son prix et par sa qualité, le plus ÉCONOMIQUE.

Le **Café des Gourmets** n'a plus besoin d'éloges : déjà le jury de l'*Exposition universelle de Londres* lui avait décerné la MÉDAILLE D'HONNEUR, en 1862, et sa *supériorité* vient d'être à nouveau proclamée par DEUX MÉDAILLES dont *seul* il a été honoré à l'*Exposition universelle de Paris* 1867.

La fraude n'a pas manqué d'exercer sa coupable industrie sur un produit aussi justement apprécié que le **Café des Gourmets**, ni de produire des contrefaçons: les consommateurs doivent exiger sur les boîtes la signature des producteurs, *ci-contre*.

La consommation du **Café des Gourmets**, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 kil., a été de 1,920,600 kil. en 1865 et de plus de 2,500,000 kil. en 1866; ce qui donne, à 80 tasses par 1/2 kil., 400,000,000 de tasses.

LES CHOCOLATS

Et le **Tapioca des Gourmets** préparés par MM. TRÉBUCIEN FRÈRES, dans leur usine de la *rue de Lagny*, 48 *et* 50, sont de qualité supérieure. Ils se trouvent, comme leur Café, dans toutes les villes de France et de l'Etranger, chez les principaux commerçans.

Se trouve dans toutes les bonnes maisons d'épiceries et marchands de comestibles.

POSTE AUX CHEVAUX

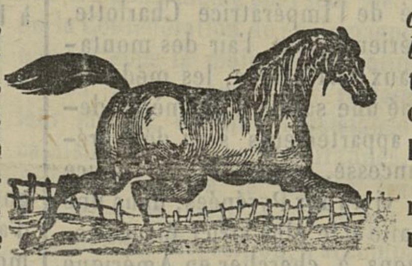

ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galleri Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures sont remises à neuf.

LÉON GAMBETTA

Statuette en terre cuite

en vente chez M. Calmon, sculpteur à Cahors, boulevard Nord.

LISTE

DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS

Annoncés dans l'Annuaire du Lot

PARIS

Le Chocolat Menier.
Le Moniteur des tirages financiers, rue Richelieu, 104.
Hermann-Lachapelle et Glover, constructeurs de machines, 144, rue du Faubourg-Poissonnière.
Michel-Ange-Marion, 15, quai Voltaire.
Lachapelle (Mme) maîtresse sage-femme, 27, rue du Mont-Thabor (près les Tuileries).
Rob Boyveau-Laffecteur, 12, rue Richer.
Insectivore-Payrat, 27, rue du Mail, Paris.
Journal de l'Agriculture, rue de Fleurus, 9.

MARSEILLE

Compagnie des Salins du Midi, à Marseille.

BORDEAUX

Louit Frères et Ce, fabricants de chocolats.

AGEN

Jaille (Al.) fabricant d'engrais agenais.

DÉPARTEMENT DU LOT

CAHORS

Alix (P.) marchand de nouveautés, rue de la Mairie.
Bourion, libraire.
Calmette, libraire.
Conté (Urbain), teinturier-cardeur, place St-Laurent.
David (Louis) sr de M. Burgalières, place au Bois.
Delrieu (Léon), arquebusier, march. quincailler, en face la Mairie.
Dulac, pharmacien, rue du Lycée.
Delpech et Pasquet, liquoristes, rue de la Préfecture.
Férando et fils, négociants, à Cabessut.
Foissac, marchand tailleur, rue de la Préfecture.
Gary (Louis) marchand de toile, rue de la Mairie.
Greil, marchand de confections, rue Fénélon.
Lamouroux, fils-aîné, successeur de M. Bédué, fabricant de Lampes, rue Fénelon et rue Impériale.
Lascassagne (Marcelin), hôtel du Palais-Royal.
Lacroix (E.), marchand de parapluies, place du Marché.
Laytou (A.) imprimeur, rue de la Mairie.
Mandelli, frères, bijoutiers, boulevard Nord.
Sambin et Besançon, fondeurs, faubourg St-Georges.
L'Union, Compagnie d'Assurances.
Vincens, pépiniériste-horticulteur, rue de l'Evêché.

LUZECH

Barbary, serrurier-mécanicien, quincaillier.

CATUS

Pigot, pharmacien.

GOURDON

Vargues (Emile), fabricant de cierges, chandelles et bougies, rue du Roc

Les Annonces pour l'*Annuaire* de 1870, doivent être adressées M. Laytou, imprimeur, à Cahors.

Au nom pe l'humanité, communiquez cette instruction ; il en résultera un bieu immense. Docteur KOOKE.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

(DE HOLLANDE, DE DIDIER)

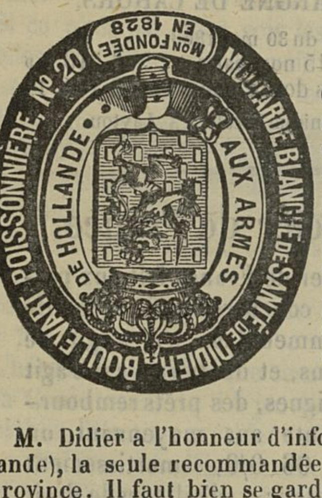

43 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande), de Didier. Plus de 200,000 cures, anthentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre *docteur Kooke* appelait à si juste titre *un remède béni, un magnifique présent du Ciel.* — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les gastrites, les gastralgies, les dispepsies, les maladies des intestins, les dyssenteries, les dyarrhées, les insomnies, les maladies du foie, les hémorrhoïdes, les rhumatismes, les éruptions, les pâles couleurs, la goutte, les dartres, les constipations habituelles opiniâtres, l'asthme, les catarrhes, l'hypocondrie, les vents, les glaires, les maux provoqués par les retours d'âge ou de puberté, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la *Graine de Moutarde* est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de moutarde blanche de santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que dans ses magasins, 20, boulevard Poissonnière, et dans ses dépôts de province. Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure-toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieillies, échauffées, inertes ou même nuisibles.

DÉPOTS : *Cahors*, Vinel, pharmacien; *Figeac*, Houillé, épicier, et dans les principales maisons de droguerie, pharmacie, et épicerie.

L'ÉPARGNE

2 fr. 40 par an. BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS.

52 No par an. BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS.

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, Dr-gérant du journal, 7, place de la Bourse, Paris.

SPÉCIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetables et véritablement incombustibles.

Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons; les tablettes en sont en fer, et une caisse isolée préserve de l'incendie les billets de banque, titres au porteur et objets qu'elle renferme,

Suivent les prix par modèle et les conditions de paiement :

1	comptant	20 fr.,	6	payements trimestriels	de	30 fr.	200 fr.
2	id.	30 fr.,	7	id.	id.	30 fr.	240
3	id.	40 fr.,	7	id.	id.	40 fr.	320
4	id.	40 fr.,	7	id.	id.	50 fr.	390

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %

Pour souscrire s'adresser à M. A. Laytou, directeur du *Journal du Lot*, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre no 2.

Les lettres non-affranchies ne seront pas reçus.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le premier Octobre prochain, un vaste Jardin, sis à Cahors, quartier Ste-Claire, avec Maison, cuisine, cave, terrasse, arbres fruitiers, vigne, bassin, eau du château-d'eau.

S'adresser à M. Bourdon, professeur au Lycée.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Iles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :

LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et mds de comestibles

Eaux Minérales de CRANSAC

(Station de chemin de fer) *Près et par* AUBIN (Aveyron).

Calcareo-magnésiennes sulfatées et *ferro-manganésiennes*, souveraines contre les maladies du foie, gastralgies, fièvres intermittentes rebelles. Les eaux de la source basse étant inaltérables, peuvent être expédiées en toutes saisons et au delà des mers. Caisse de 30 bouteilles capsulées, 18 fr; 20 bouteilles, 14 fr. S'adresser à *Cransac* à M. *Dupuy*, régisseur; à Paris, dans les principales pharmacies et dépôts d'eaux minérales.

Etablissements de bains dans le parc des eaux-Etuves natur elles

A VENDRE

UN BEAU ET SOLIDE BILLARD

avec tous ses accessoires

S'adresser à Mademoiselle FANNY JACQUET, **Café de Paris.**

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS **A ASSIER.**

Départ de Cahors : 11 h. du soir.

Départ d'Assier : 1 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et *prend les Voyageurs à des prix modérés*.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

A VENDRE

UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :

Maison et autres Bâtiments nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Près, Pâtures, et Vignes principalement, Source d'eau-vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale no 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à Mme veuve FOURGOUS, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement.

MESSAGERIES

BLADANET ET Cie

A partir du 15 mai courant,

SERVICE DIRECT ET JOURNALIER

De Cahors à Figeac, à grande vitesse, prix modérés.

Bureaux : à Cahors, Café Valéry; à Figeac, Hôtel Rougiès, rue d'Aujou.

Départ de Cahors : à 4 h. du soir, arrivée à 9 h. du s.

Départ de Figeac : à 5 h. du soir, arrivée à 8 h. du s.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la **Veuve Farnier** de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. **Signature :**

Dépôts : à *Cahors*, ch. VINEL; à *Saint-Céré*, LAFON; à *Catus*, CAMBORNAT; à *Puy-Lévêque*, DELBREIL; à G... LAFON-BESSIÈRE, ph.; à *Gourdon*, CABANES ph.

A VENDRE

Une vigne située au Combel des vins, à 500 mètres de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Les filles Cabanes, nées Valéry, donnent avis qu'elles continuent le commerce des bois de chauffage et des eaux de Miers et de Cransac, depuis longtemps exploitées par leurs parents. Elles sont en mesure de fournir du bois sec en toute saison. Elles feront tous leurs efforts pour justifier la confiance qu'on voudra leur accorder. S'adresser à la maison paternelle : au Pont-neuf.

Le propriétaire gérant : LAYTOU.

Certifié par l'imprimeur-Gérant sousigné. *Cahors*, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. LE MAIRE,